

DGAUFP DRP

Reçu le : 31/10/19

N° : 4210211910/01046



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ,
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE,
DE LA CONCERTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

DGAUH DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT	
Reçu le :	30 OCT. 2019
N°	
Info	→ DASH lettre f.c.d
Attrib	→ DRP
Pour Rép	
Elem Rép	

Marseille, le 28 OCT. 2019

AFFAIRE SUIVIE PAR Brigitte SELLAM

☎ 04 84 35 43 82

✉ brigitte.sellam@bouches-du-rhone.gouv.fr

Le Préfet de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Monsieur le Maire de Marseille
Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement
et de l'Habitat

OBJET : Opération de Restauration Immobilière portant sur treize immeubles au sein du périmètre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain Multi sites Grand Centre-Ville Marseille (2ème phase) sur la commune de Marseille.

PJ : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, faisant suite à l'arrêté préfectoral d'enquête publique n° 2019-37 du 04 juillet 2019, un exemplaire du rapport et des conclusions remis par le commissaire enquêteur, portant sur l'utilité publique du projet visé en objet.

Conformément aux dispositions de l'article R112-21 du Code de l'Expropriation, je vous remercie de mettre à la disposition du public, sans délai, ces pièces réglementaires pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires.

Pour le Préfet,
Le Directeur Adjoint de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement,

David LAMBERT